

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

2025-525
Arrêté N° 2025-525/MEMC/SG/DGCM portant modification de l'arrêté n°17/093/MMC/SG/DGCM du 10 juillet 2017 portant octroi d'autorisation d'exploitation et de transport des haldes, terrils de mines et de minerais d'or du site aurifère SONDO à l'unité de traitement du permis d'exploitation semi-mécanisée de « FOAGA » de la société (SAV'OR) SARL, situé dans la Commune Rurale de Mané, Province du Sanmatenga, Région du Centre Nord. ✓

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- VU la Constitution ; ✓
- VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ; ✓
- VU la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ; ✓
- VU le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ; ✓
- VU le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ; ✓
- VU le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓
- VU le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ; ✓
- VU le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MCIA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ; ✓
- VU le décret n°2025-331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ; ✓
- VU l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ; ✓
- VU l'arrêté n°2025-377/MEMC/SG du 27 octobre 2025 portant détermination de la nature et du volume minimum des travaux en phase de recherche ; ✓
- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ; ✓
- VU l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ; ✓



Visa CFN 534

du 30/12/2025

✓

- Vu l'arrêté n°17/093/MMC/SG/DGCM du 10 juillet 2017 portant octroi d'autorisation d'exploitation et de transport des haldes, terrils de mines et de minerai d'or du site aurifère SONDO à l'unité de traitement du permis d'exploitation semi-mécanisée de « FOAGA » de la société (SAV'OR) SARL, situé dans la Commune Rurale de Mané, Province du Sanmatenga, Région du Centre Nord ; ✓
- Vu la lettre de mise en demeure n°2024-506/MEMC/SG/DGCM/DTMA/SASTMA_{YWSI} du 17 décembre 2024 relative à l'autorisation d'exploitation et de transport des haldes, terrils de mines et de minerai d'or de « SONDO » ; ✓
- Vu la quittance n°0880270 du 09/01/2025 de paiement effectif des taxes superficielles ; ✓
- Vu la demande de renouvellement n°1510 de la société **SAV'OR SARL** enregistrée le 06 février 2025 ; ✓
- Vu l'avis technique n°2025-04/MEMC/SP-CTNM-FMD du 11 novembre 2025 ; ✓
- Vu les statuts modifiés de la société **GOOD GOLD SARL** du 09 avril 2025 « IFU : 00232619B » ; ✓

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°17/093/MMC/SG/DGCM du 10 juillet 2017 portant octroi d'autorisation d'exploitation et de transport des haldes, terrils de mines et de minerai d'or du site aurifère SONDO à l'unité de traitement du permis d'exploitation semi-mécanisée de « FOAGA » de la société (SAV'OR) SARL, situé dans la Commune Rurale de Mané, Province du Sanmatenga, Région du Centre Nord est modifié ainsi qu'il suit. ✓

ARTICLE 2 : Il est octroyé à la société **GOOD GOLD SARL « IFU : 00232619B »**, ayant son siège social à Ouagadougou, 07 BP 5257 Ouagadougou 07, Burkina Faso, téléphone : +226 25 35 15 63, le permis d'exploitation semi-mécanisée n°1510 dénommé «**SONDO**» situé dans la commune de Mané, province du Sandbondtenga, région du Kuilsé pour l'exploitation de l'or. ✓

ARTICLE 3 : Ce permis couvre une superficie de **1km²**. Il est défini par les sommets dont les coordonnées projetées (X, Y) en BFTM sont les suivantes : ✓

Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X	Y
1	606 700 ✓	1 450 700 ✓
2	607 700 ✓	1 450 700 ✓
3	607 700 ✓	1 449 700 ✓
4	606 700 ✓	1 449 700 ✓
Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM ✓		

✍

- ARTICLE 4 :** La validité du permis est de **trois** ans pour compter de la date de signature du présent arrêté. Il peut être renouvelé conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. ✓
- ARTICLE 5 :** La société **GOOD GOLD SARL** est tenue d'exploiter le gisement, de transporter et de traiter le minerai conformément à la note technique. ✓
- ARTICLE 6 :** En cas de renouvellement, la société **GOOD GOLD SARL** doit déposer au Service en charge du Cadastre minier un dossier complet au moins quatre-vingt-dix jours avant l'expiration de la période de validité du permis. ✓
Le non-respect du délai sus indiqué entraîne l'application d'une amende administrative conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. ✓
- ARTICLE 7 :** Pendant cette période de validité, la société **GOOD GOLD SARL** est tenue au paiement annuel de taxes superficielles proportionnellement à la superficie du permis. Même après expiration dudit permis, les arriérés de paiement de ces taxes restent dus. ✓
- ARTICLE 8 :** Le permis d'exploitation semi-mécanisée est cessible conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. ✓
Tout projet de contrat de cession doit être soumis à l'accord préalable du ministre chargé des mines. ✓
L'Etat se réserve un droit de préemption sur la cession du permis. ✓
- ARTICLE 9 :** Le non-respect de la législation minière en vigueur est passible des sanctions prévues par les dispositions légales et réglementaires en la matière. ✓
- ARTICLE 10 :** Le présent arrêté est enregistré et communiqué partout où besoin sera. ✓
- ARTICLE 11 :** Le présent arrêté est publié au Journal Officiel du Faso. ✓

Ouagadougou, le

18 1 DEC 2025

Ampliations :

- 1- ITS
- 1- DGMG
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1-DCMEF
- 1- IDEM
- 1- SP /ITIE
- 1- SP/CTNM-FMD
- 1- DGD/ MEF
- 1- DGI/ MEF
- 3- la société GOOD GOLD SARL
- 1-Gouvernorat / Région du Koulé
- 1-Haut-Commissariat de la province du Sandbondtenga
- 1-Mairie de Mané
- 1 - J.O.
- 1 - Classement

(Signature)
Yacouba Zabré GOUBA
 Officier de l'Ordre de l'Étalon

